



Programme de formation — Passerelle A2 vers A

Mise à jour : janvier 2026

Formation complémentaire de 7 heures

À quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2, puis effectuer 2 ans plus tard une formation complémentaire de 7 heures qui leur donne le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

Informations +

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées de l'ABS ; dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez passer les permis de la catégorie A sur véhicule à boîte manuelle ou automatique. Un permis passé sur véhicule automatique restreint à la conduite d'un véhicule automatique (code 78) ; seule une régularisation permet de lever cette restriction.

Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques indispensables à une pratique sécuritaire de la conduite
- Travailler notamment sur le processus détection – analyse – décision – action, dans le cadre d'un audit de conduite

Objectif pédagogique

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

Prérequis

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie A2 depuis plus de 2 ans.

Modalités d'inscription

En agence ou par pré-inscription sur notre site internet.

Profil des intervenants

Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du Titre Professionnel ECSR, et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Moyens et supports pédagogiques

Une motocyclette de plus de 35 kW.

Modalités d'évaluation des compétences

L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : évaluation des compétences par des mises en situation en toute autonomie durant la formation.



Sanction de la formation

Attestation de réalisation.

Déroulement et contenu de la formation

2 heures de formation théorique. Présentation en salle avec le moniteur diplômé. L'élève est amené à s'exprimer sur ses pratiques et expériences de la conduite moto (types de permis détenus et années d'obtention, kilométrage annuel, types de motos utilisées, perception des dangers, attentes à l'égard du stage...). La formation s'appuie sur un support vidéo. Sont abordés : l'accidentalité, la vitesse et la détectabilité (statistiques d'accidentalité, risques spécifiques aux motos et quatre principaux cas d'accidents) ; vitesse et perception visuelle ; vitesse et trajectoire (regard, freinage, maintien de l'allure et accélération) ; conséquences de la vitesse sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage et l'adhérence ; le caractère indispensable des équipements de protection ; la conduite et les produits psychoactifs (effets de l'alcool, des drogues et médicaments) et les sanctions.

2 heures de formation pratique hors circulation. L'élève dispose d'une moto de catégorie A. Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions à l'accélération et au freinage) et de démontrer la nécessité d'anticiper. Travail sur les changements de direction (regard, position de la tête et du corps, slalom), sur le freinage (frein avant/arrière dissocié puis concomitant, transfert des masses, arrêt et redémarrage en courbe) et sur les techniques d'inclinaison.

3 heures de formation pratique en circulation. L'objectif est de réaliser un audit de la conduite de l'élève, axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action. L'enseignant suit en liaison radio depuis un véhicule. L'élève conduit hors et en agglomération ; chaque séquence se conclut par un bilan partagé (ressenti de l'élève, puis analyse et conseils de l'enseignant).

Tarif

350 € TTC. Pour plus d'informations, contacter l'auto-école.

Amplitude horaire

Accueil en agence : lundi et mardi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, jeudi de 14h00 à 17h00, vendredi de 14h30 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00. Leçons de conduite du lundi au samedi, sur rendez-vous, selon la disponibilité de l'enseignant.

Lieu de la formation

28 Avenue de l'Europe, 69140 Rillieux-la-Pape.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de la suivre ; l'établissement respecte les normes ERP en vigueur. Notre référent Handicap a été formé pour vous accueillir et répondre au mieux à vos demandes : contactez-le par courriel à autoecole.smassilia@gmail.com.

Modalités d'accès

Public en situation de handicap : toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées (pour toute information, contactez notre référent handicap en agence afin de voir les modalités). Contenu : selon la disponibilité des plannings des enseignants.